Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mercredi 21 novembre 2018
Hôtel Mercure Paris Porte de Vanves

Compte-rendu et relevé de décisions

PRÉSENTS et POUVOIRS

Michel HIRIART, CDG des Pyrénées Atlantiques (*pouvoir de François FORIN, CDG de Meurthe-et-Moselle) ;* **Roland LABRANDINE**, CDG du Puy-de-Dôme (*pouvoir de Jean-Claude DEYRES, CDG des Landes*) ; **Philip SQUELARD**, CDG de Loire Atlantique (*pouvoir de Joseph MERCERON, CDG de la Vendée) ;* **Gilles ADELSON**, CDG de la Guyane *(pouvoir de Denise BLEUBAR, CDG de la Guadeloupe)* ; **Daniel LEROY**, CDG de Seine et Marne ; **Marc GODEFROY**, CDG du Nord ; **Jean-Louis NOUHAUD**, CDG de la Haute-Vienne (*pouvoir de Roger RECORS, CDG de la Gironde*) ; **Philippe LOCATELLI**, CDG du Rhône ; **Antoine de MENTHON**, CDG de la Haute-Savoie ; **Claude DOMEIZEL**, CDG des Alpes de Haute Provence ; **Michel LORENTZ,** CDG du Bas-Rhin ; **Gérard MANET**, CDG de la Loire ; **Michel BACHELARD**, CDG de la Côte d'Or *(pouvoir d'Antoine OTTAVI, CDG de la Corse du Sud)* ; **Maurice BARTHELEMY**, CDG de l'Aveyron (*pouvoir de Reine BOUVIER, CDG du Gard*) ; **Jean-Jacques BERNARD**, CDG d'Ille-et-Vilaine ; **Guy BRANCHUT**, CDG de la Charente ; **Roland BRAY**, CDG du Cantal ; **Régis DEPAIX**, CDG des Ardennes ; **Jean-Marc FRIZOT**, CDG de Saône-et-Loire ; **Florence GALZIN**, CDG du Loiret ; **Auguste PICOLLET**, CDG de la Savoie **; Claude PONZO**, CDG du Var *(pouvoir de Jacques Alain BENISTI, CID Petite Couronne)* ; **Patrice VALENTIN**, CDG de la Marne ; **Alain VASSELLE**, CDG de l'Oise **; de VILLELUME Martial**, CDG de Charente-Maritime *(pouvoir de Jean-Claude WEISS, CDG de Seine Maritime)*.

EXCUSÉS

Loïc CAURET, CDG des Côtes d'Armor ; **Jean-François PEUMERY**, CIG de la Grande Couronne ; **Bernard CAILLIAU**, CDG du Pas-de-Calais ; **Marcel LALONDE**, CDG de l'Aisne ; **Jean-Pierre LASSERRE**, CDG de la Corrèze ; **Jean-Gérard PAUMIER**, CDG d'Indre-et-Loire.

Participaient également : **Thierry SENAMAUD**, Directeur, **Cindy LABORIE**, Responsable des affaires juridiques, **Alexis BOUCHER**, Juriste/Chargé de mission, **Nicole BEAUJOUR**, Assistante de Gestion.

Présidents présents : 25
Présidents représentés : 9
Présidents présents et représentés : 34

Vérification du quorum

Le quorum (20 Présidents présents et représentés) est atteint. Le Conseil d'Administration peut siéger valablement.

Relations institutionnelles

- **La participation de la FNCDG à la coordination des employeurs publics**

Michel HIRIART explique que les représentants des 8 associations généralistes d'élus locaux (AMF, ADF, Régions de France, AdCF, Villes de France, France Urbaine, Maires Ruraux de France, Petites Villes de France), les présidents du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), de la Fédération nationale des centres de gestion et le collège des employeurs territoriaux du CSFPT ont approuvé le 12 septembre une charte d'engagement des employeurs territoriaux visant à « *fédérer* » et « *coordonner* » les positions des exécutifs locaux de plus de 50 000 collectivités territoriales et établissements publics locaux.

Dans le cadre de la coordination des employeurs, le secrétaire d'État Olivier DUSSOPT a accordé un premier rendez-vous aux membres de cette coordination, le 16 octobre. Le Vice-Président Philip SQUELARD y participait au titre de la Fédération.

Lors de la rencontre avec la coordination des employeurs publics, quelques précisions concernant le projet de loi Fonction Publique ont été apportées par Olivier DUSSOPT :
- Le projet de loi passerait en conseil des ministres en janvier 2019, pour un vote de la loi avant les élections européennes
- le Gouvernement a la volonté d'accentuer et de faciliter les mobilités
- les CAP se concentreraient sur les décisions défavorables à l'agent. A ce titre, les questions relatives à la promotion interne (PI) seraient également exclues du champ des CAP (et la règle des quotas pour la PI serait supprimée)
- les comités techniques et CHSCT ont vocation à fusionner
- un élargissement des contrats aux catégories B et C est envisagé
- des contrats de mission de 1 à 6 ans seraient créés
- serait instituée la rupture conventionnelle pour les CDI
- le maintien des régimes dérogatoires à la base légale de 1 607 heures serait supprimé.

Une deuxième rencontre de la coordination sera organisée avec les organisations syndicales le 28 novembre sur des thématiques d'actualité (protocole d'égalité femmes/hommes, temps de travail, PSC…)

Philip SQUELARD ajoute que les CAP n'auront plus qu'un rôle de CAP de recours. De plus, le Secrétaire d'Etat souhaite harmoniser les jours de congés pour évènements familiaux entre les trois fonctions publiques.

Michel HIRIART rappelle que l'intérêt de la coordination des employeurs publics est de porter une voix unique et d'améliorer la prise en compte des propositions par les pouvoirs publics.

- **La mission temporaire sur la formation et la gestion des carrières des agents des collectivités territoriales**

Michel HIRIART explique que Monsieur Jacques SAVATIER, Député de la Vienne, et Monsieur Arnaud de BELENET, Sénateur de la Seine-et-Marne, ont été nommés parlementaires en mission chargés d'une mission temporaire sur la formation et la gestion des carrières des agents des collectivités territoriales.

Messieurs SAVATIER et de BELENET devaient remettre leurs propositions au Premier ministre pour le 15 novembre. Un délai leur a été accordé et leur rapport provisoire devrait être présenté pour la fin du mois de novembre.

La FNCDG a été auditionnée le 25 octobre et le 15 novembre et a transmis à la mission mais également aux CDG auditionnés *(Côtes d'Armor, Seine et Marne, Vienne, Rhône, Haute-Savoie, Haute-Garonne*) plusieurs notes préalablement à ces auditions :

- une note concernant l'adaptation des CDG ainsi qu'une synthèse
- une contribution relative à l'évolution des Centres de Gestion
- un tableau recensant le coût des missions exercées par les CDG en comparaison avec les tarifs pratiqués dans le secteur privé
- une contribution du CDG d'Ille et Vilaine sur la gestion mutualisée des concours et examens.

Michel HIRIART indique que les deux parlementaires n'ont pas de positions prédéfinies s'agissant des Centres de Gestion. Leur objectif est de définir des pistes afin d'améliorer de la coordination des actions du CNFPT et des CDG et de réaliser des économies.

Michel HIRIART cède la parole aux Présidents de CDG auditionnés par la mission parlementaire.

Daniel LEROY indique que le Centre de Gestion de Seine-et-Marne a reçu le sénateur DE BELENET. Le parlementaire maîtrise le sujet et les échanges sont allés dans le sens des intérêts des Centres de Gestion. Cependant, il ne semble pas certain que les conclusions du rapport soient traduites législativement.

Philippe LOCATELLI précise que le Centre de Gestion du Rhône a reçu les deux parlementaires. La réunion a été perçue de manière très positive et les échanges ont été productifs.

Antoine DE MENTHON précise que le Centre de Gestion de Haute-Savoie a reçu le sénateur. Monsieur DE BELLENET a rencontré tous les cadres du Centre de Gestion et plusieurs thèmes ont été abordés: la mutualisation, l'intérêt de l'échelon départemental, la comptabilité analytique.

Le 20 novembre, le Secrétaire d'Etat Olivier DUSSOPT était en déplacement dans l'Isère pour une réunion avec le Centre de Gestion et le CNFPT. Le DGS du CDG 38 a transmis par écrit les propos tenus par le Secrétaire d'Etat.

Thierry SENAMAUD fait état des propos d'Olivier DUSSOPT sur la question du rapprochement CDG/CNFPT. Selon le secrétaire d'Etat, la fusion du CNFPT et des CDG n'est pas la solution. En revanche, il convient de clarifier la répartition des compétences et les flux financiers. Il a également abordé la question des mutualisations et des coopérations. Le rapport parlementaire sur le sujet permettra d'éclairer les pistes d'évolution.

Martial DE VILLELUME explique que la visite de la mission a donné lieu a de nombreux échanges et les parlementaires ont fait preuve d'une écoute attentive. Cependant, les parlementaires étudient la fonction publique territoriale à travers le prisme de la fonction publique d'Etat.

Michel HIRIART rappelle que lors de l'audition de la Fédération, trois sujets principaux ont été abordés :

- l'échelon départemental
- la mutualisation régionale
- les finances des Centres de Gestion

Roland LABRANDINE regrette que les Centres de Gestion de taille plus modeste n'aient pas été auditionnés.

Michel HIRIART souligne que la mission dispose de très peu de temps. En effet, le rapport devait initialement être publié au 15 novembre.

Daniel LEROY explique que les grandes lignes de la réforme sont d'ores et déjà fixées et que le rapport aura peu d'impact sur le projet initial.

Gérard MANET répond qu'il est nécessaire d'engager une réforme en matière de fonction publique. Cependant, le gouvernement fait preuve d'une certaine volonté de reconcentration des moyens. Par conséquent, il est nécessaire de faire des propositions afin d'éviter les situations de blocages et contraires à l'intérêt des Centres de Gestion.

Jean-Jacques BERNARD précise que le débat parlementaire devrait avoir lieu au début de l'année 2019. C'est le rôle des Centres de Gestion d'alimenter ce débat. Le rapport pourra apporter des éléments et des données concrètes sur les missions des CDG.

Thierry SENAMAUD rappelle que le gouvernement avait pour idée initiale la régionalisation des Centres de Gestion. Or, à présent, les propositions de la mission sont plutôt en faveur des CDG bien que l'architecture financière reste à préciser. Les auditions et le travail auprès de la mission ont permis de faire ressortir des éléments positifs pour les Centres.

- **<u>La réunion des CDG Coordonnateurs</u>**

Michel HIRIART explique que la Fédération a souhaité convier chaque année les CDG Coordonnateurs à une réunion.

A la suite des deux premières rencontres (novembre 2016 et 2017), une troisième réunion des CDG Coordonnateurs s'est tenue, le 13 novembre, avec les membres du Bureau, spécialement compte-tenu de la mission parlementaire en cours sur la formation et la gestion des carrières, chargée d'examiner les pistes de modernisation de l'organisation et du fonctionnement des CDG (et du CNFPT).

Cette réunion, en présence de l'ensemble des Centres coordonnateurs, à l'exception de la Haute-Garonne et des Bouches-du-Rhône qui ont fait parvenir une contribution, a permis de réaliser un état des lieux de la coopération régionale et interrégionale : progrès, apports, difficultés, points de vigilance.

Compte-tenu du contexte, elle a également permis d'approfondir la réflexion stratégique sur le développement et les formes de mutualisations inter-Centres.

- **<u>Le projet de loi de finances pour 2019</u>**

Michel HIRIART précise que la Fédération a été auditionnée dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2019 au Parlement par Mme Emilie CHALAS, Député de l'Isère lors d'une rencontre le 16 octobre, et par Mme Catherine DI FOLCO, Sénateur du Rhône par le biais d'une contribution écrite. Ces deux parlementaires sont les rapporteurs pour avis des deux commissions des lois sur les crédits du programme *« Fonction publique »* du projet de loi de finances pour 2019.

Pour l'audition à l'Assemblée Nationale, la Fédération était représentée par Antoine de MENTHON qui a également pu présenter des éléments issus des pratiques et des réflexions menées au Centre de Gestion de Haute-Savoie.

Antoine DE MENTHON explique que les échanges avec la députée ont surtout porté sur les problématiques liées à la formation et à l'apprentissage.

Michel HIRIART précise la liste des sujets abordés lors de ces auditions:

- l'évolution des effectifs de la FPT : les perspectives de recrutement et de remplacement
- l'objectif du Gouvernement de supprimer 70 000 postes dans la fonction publique territoriale
- les mesures législatives envisagées en matière de fonction publique : le développement du recours aux contractuels notamment sur les fonctions de direction, l'évolution du dialogue social, les transitions professionnelles…
- la mise en œuvre de la contractualisation financière Etat/collectivités
- l'évolution de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale
- le rapport du comité Action publique 2022
- le bilan de l'introduction d'un jour de carence et du CPF dans la fonction publique territoriale
- la mise en œuvre du protocole PPCR
- la prise en charge des emplois fonctionnels
- la mise en œuvre du RIFSEEP
- la politique de formation dans les collectivités et établissements publics territoriaux
- la mise en œuvre du conseil en évolution professionnelle par les CDG
- le développement du management notamment intermédiaire.

Présentation des rapports statutaires

➢ Rapport d'activité

Antoine DE MENTHON, secrétaire général, procède à la présentation du rapport d'activité de la Fédération pour l'année 2018.

Ce rapport d'activité témoigne d'une très forte activité de la Fédération, dans un contexte d'évolution de la Fonction Publique et de ses institutions.

La Fédération a poursuivi en 2018 sa mobilisation en faveur du renforcement des Centres de Gestion mais également pour apporter des réponses concrètes aux besoins d'information et d'accompagnement des collectivités et des établissements publics.

Elle a apporté sa contribution au débat public et à l'actualité législative et règlementaire, informé et conseillé les élus, et valorisé les initiatives locales.

Ce document présente également le renforcement des partenariats avec les autres associations d'élus et les différents outils de communication développés cette année comme le thésaurus *« les mots clés de la fonction publique »*.

Le rapport d'activité pour l'année 2018 se compose de six parties :

▸ La mobilisation de la FNCDG sur la mise en œuvre des réformes législatives et réglementaires

▸ La promotion de l'action des CDG auprès des Pouvoirs publics, des collectivités et des partenaires institutionnels

▸ L'accompagnement des Centres de gestion dans la mise en œuvre de leurs compétences

▸ La vie du réseau des Centres de Gestion

▸ L'observation de l'emploi public local

▸ Communication et information.

Antoine DE MENTHON a particulièrement insisté sur les travaux ayant porté sur la réforme de la fonction publique, les rencontres avec le Gouvernement et les parlementaires, les rencontres avec la DGCL et la DGAFP, les collaborations avec le CNFPT et le CSFPT. Ont également été évoquées l'implication de la FNCDG sur les sujets suivants: la question de la TVA sur les missions facultatives, la Médiation préalable obligatoire et le RGPD.

Claude DOMEIZEL évoque la situation financière de la CNRACL en réponse au sujet sur le partenariat FIPHFP-CDG inscrit dans le rapport d'activité. Si le budget de la CNRACL se clos à l'équilibre pour l'année 2018, la CNRACL se verra dans l'obligation d'emprunter afin d'honorer les pensions et les compensations de l'année 2019. En effet, le ratio démographique est moins favorable.

Une nouvelle Convention d'Orientation et de Gestion a été signée avec l'Etat en 2018 dans laquelle il est demandé à la CNRACL une diminution de ses frais de gestion. S'agissant des partenariats avec les CDG, le forfait de 10 000 euros est supprimé afin d'améliorer la rémunération de la prestation à l'acte.

Il est rappelé que la convention avec la CNRACL reste facultative pour les Centres de Gestion.

Gérard MANET évoque la question des accidents graves subis par les sapeurs-pompiers volontaires. En effet, dans ce cas, les frais résultant de l'accident de service sont pris en charge par les communes. Afin de pallier ce problème, une proposition de loi a été formulée. Cependant, celle-ci est restée en suspend. Cette proposition de loi prévoyait que les frais soient pris en charge par les SDIS pour les communes de moins de 5000 habitants. Il serait pertinent pour la Fédération de soutenir cette proposition favorable aux collectivités les plus modestes.

Maurice BARTHELEMY aborde les résultats des travaux du Centre d'étude et de recherche de Montpellier pour la réalisation d'une étude sur l'utilité sociale des CDG. Un premier compte-rendu du travail réalisé à eu lieu le 13 novembre 2018. La Fédération a été citée à plusieurs reprises. Le travail du Centre d'étude se poursuivra de manière plus approfondie sur les missions des Centres.

Jean-Jacques BERNARD évoque le sujet des médecins experts. Ces derniers sont de moins en moins nombreux en raison des départs à la retraite. Ainsi, il y a peu de candidats pour participer aux instances médicales lorsque des médecins experts sont requis et certaines d'entre elles sont annulées pour ces raisons. Ces éléments doivent être pris en compte dans le projet de réforme de la fonction publique.

Le Conseil d'Administration vote le rapport d'activité à l'unanimité

- Rapport financier

Michel HIRIART évoque la question des cotisations pour 2019.

L'article 1 du Règlement intérieur prévoit actuellement : *« Le montant de la cotisation annuelle due par les adhérents est calculé sur la base du cumul du nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales dans les Commissions Administratives Paritaires du ressort de chaque Centre de Gestion. Le nombre d'agents est multiplié par un montant fixé chaque année en Assemblée Générale. Le cumul du nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales aux CAP est adressé à la Fédération par chaque Centre dans le mois suivant le déroulement des élections paritaires.*
A défaut de transmission, l'appel à cotisation est calculé au regard des chiffres antérieurs et une régularisation est adressée au Centre à réception des éléments mis à jour ».

Dans le cadre des élections professionnelles organisées par les CDG, en 2018, pour le renouvellement des instances paritaires, la Fédération diligentera une enquête pour connaître les effectifs des électeurs aux Commissions Administratives Paritaires et aux Commissions Consultatives Paritaires, pour l'ensemble des catégories.
En effet, dans nombre de départements, la diminution du nombre de fonctionnaires inscrits sur les listes des CAP est sensible et, à taux de cotisation constant (1,50 € par agent géré depuis 2015, taux voté à la baisse depuis l'année 2015), le produit des recettes de cotisations diminuerait significativement pour la Fédération.

Afin de préserver les ressources actuelles de la Fédération, sans augmenter pour autant le produit de ses cotisations, il est proposé au Conseil d'administration de valider une possible évolution de l'assiette de cotisation de la FNCDG pour prendre en compte le cumul des électeurs des CAP et des CCP du ressort de chaque CDG et adopter cette modification du règlement intérieur.

Le taux de cotisation pourrait ainsi ajusté pour que le produit des cotisations, en 2019, corresponde exactement à celui enregistré lors du dernier exercice (produit identique lors des quatre derniers exercices), sans diminution ni augmentation.

Ces informations relatives aux effectifs des électeurs inscrits sur les listes des CAP et CCP du ressort de chaque Centre seront délivrées par les Centres sur la base des listes électorales vérifiées depuis le 17 octobre dernier, afin de disposer des éléments permettant d'évaluer le taux de cotisation qui pourrait être retenu et déterminer le montant de la cotisation de chaque Centre en amont de la présentation du budget lors de l'Assemblée Générale du 13 décembre 2018.

Il est à noter que cette assiette de cotisations (cumul des électeurs des CAP et CCP) a été adoptée au sein du GIP Informatique des CDG.

Michel HIRIART demande aux membres du Conseil d'Administration de délibérer sur la réécriture de l'article 1er du règlement intérieur de la Fédération afin de prévoir la possibilité d'intégrer les électeurs des CCP dans le montant de la cotisation.

Gérard MANET s'oppose à l'augmentation des cotisations. En effet, si les CCP sont prises en compte dans le calcul de la cotisation de la Fédération, cela induirait un accord implicite à la croissance du recours au contrat dans la fonction publique territoriale.

Michel HIRIART répond que si la cotisation reste basée sur les listes des électeurs en CAP, le budget de la Fédération serait réduit.

Michel BACHELARD explique que les contractuels en CDD sont nécessaires pour le fonctionnement des services publics. Le débat sur le nombre d'agents contractuels n'est pas justifié.

Jean-Jacques BERNARD précise que si la Fédération prend en compte les agents contractuels inscrits sur les CCP pour le calcul de la cotisation, cette position serait en cohérence avec les propositions en matière de contrat inscrites dans la contribution votée en juin.

Philippe LOCATELLI explique que s'agissant du recours au contrat, il serait pertinent que le CDD devienne une forme de période d'essai pour intégrer la fonction publique territoriale.

Le Conseil d'Administration procède au vote de la proposition:
-23 pour
-0 contre
-2 abstentions

Le Conseil d'Administration valide la proposition.

Jean-Louis NOUHAUD présente le rapport financier

Le rapport financier fait état :
- du bilan de l'exercice 2017
- du budget prévisionnel 2018 et de sa réalisation au 31 décembre
- du projet de budget pour 2019.

Le bilan de l'exercice 2017 fait apparaitre un résultat positif de 87 775 € euros contrairement au budget prévisionnel qui prévoyait un résultat comptable négatif d'environ 58000 €uros. Ceci-s'expliquant par le budget congrès initialement prévu de 200 000 euros.
Les dépenses 2017 liées aux préparatifs du Congrès de La Baule seront justifiées au bilan 2018. En effet, d'un point de vue comptable, la charge de cet évènement doit être comptabilisée l'année de l'évènement. De ce fait, il en ressort un résultat positif pour 2017. Des frais ont néanmoins été étalés et engagés depuis 2016. Par ailleurs des dépenses imprévues ont été engagées au titre du GIP.

Les charges se répartissent ainsi :

- charges à caractère général (location immobilière, frais postaux et téléphoniques, équipements, documentation, déplacements dans les Centres…) 11.74% avec une baisse de 16 % par rapport au budget voté en AG.

- charges de personnel 42.35%. A noter une baisse de 17 % par rapport au budget voté en AG.

- frais de fonctionnement des instances (AG, CA, commissions…) 8.18%, soit une hausse de 2 % par rapport au budget prévisionnel. Les frais liés au fonctionnement des instances recouvrent principalement la réception et la location de salles.

- frais de communication liés à l'organisation de manifestations (-18.01%). A noter une baisse de 42 % par rapport au budget voté en AG. Cela s'expliquant par la non-prise en compte des dépenses liées aux préparatifs du Congrès de La Baule.

L'organisation de manifestations et de salons a été importante en 2017 avec :

- Le salon des Maires
- Les Salons préventica de Lille et Rennes
- Le salon du travail et de la mobilité
- La Conférence nationale de l'emploi territorial
- Trois webconférences

- L'organisation de 4 journées thématiques contre 2 habituellement

Les dépenses non budgétées de 31 903 € sur cette ligne correspondent à des frais de logistiques tels que :

- ✓ La location d'espaces
- ✓ La prise en charge des frais de déplacements des intervenants
- ✓ La restauration
- ✓ La facturation des animateurs
- ✓ Les frais d'impressions de rapports, affiches, plaquettes et brochures
- ✓ Le transport…

- charges liées au site internet 3.80% soit une hausse de 12 % par rapport au budget voté en AG du fait d'une refonte complète du site internet *www.fncdg.com*, de la création d'un nouveau gabarit pour la newsletter et de la réorganisation du module concours et examens.

En 2017, 96 Centres de Gestion ont réglé leur cotisation, ce qui représente une recette de 1 095 957 €uros.

Les autres ressources proviennent de la participation de sponsors aux Journées thématiques de Gardanne et de Lille pour un montant de 16 811 €uros et des revenus de valeur mobilière de placement pour 8 412 €uros.

Budget 2018 et sa réalisation projetée au 31 décembre

L'exercice n'étant pas terminé, le bilan 2018 reste une projection au regard des dépenses engagées.

Le bilan présenterait néanmoins un résultat positif d'environ 141 000 euros. Concernant les recettes, à ce jour seul le Centre de gestion de la Somme n'a pas réglé sa cotisation.

Budget prévisionnel 2019

Le projet de budget 2019 s'inscrit dans une logique de maîtrise des frais généraux et de stabilité de la masse salariale. La présentation du budget prévisionnel reprend les différentes lignes budgétaires de dépenses, regroupées par chapitre selon leur nature. Les autres chapitres correspondent à des dépenses exceptionnelles ou aux dotations aux amortissements.

L'ensemble des cotisations à l'exception de celle correspondant au seul Centre de Gestion non adhérent (CDG du Territoire de Belfort), ont été inscrites pour l'année 2019.

Le Conseil d'Administration valide le rapport financier à l'unanimité

- ➢ Rapport d'orientation

Michel HIRIART explique que le programme de travail pour l'année 2019 aborde des questions structurantes pour les Centres de Gestion et la Fédération, dans un contexte de mise en œuvre de la réforme de la Fonction Publique.

Il énonce les principaux thèmes abordés, au-delà des missions courantes de la FNCDG et des sollicitations des pouvoirs publics, de plus en plus nombreuses, sachant que le projet de loi fonction publique influera nécessairement sur le programme :

- LOI DE MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE
- CONFERENCE NATIONALE DE L'EMPLOI TERRITORIAL (CNET) 2019
- LES CDG TIERS DE CONFIANCE ET DE REFERENCE : RAPPORTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE ET DE REFERENT DEONTOLOGUE
- LES DONNEES SOCIALES DE LA FPT… UNE SYNTHESE DE L'OBSERVATION REGIONALE DE L'EMPLOI (EN PARTENARIAT AVEC L'ANDCDG)
- PANORAMA DE L'EMPLOI (8EME EDITION EN PARTENARIAT AVEC L'ANDCDG)
- BAROMETRE HORHIZONS 2019 (5EME EDITION EN PARTENARIAT AVEC L'AMF, LE CNFPT, L'ADF, REGIONS DE FRANCE)
- LE RENOUVELLEMENT DE PARTENARIATS (CNFPT, AMF, ADCF, APVF…)
- ETUDES RELATIVES AUX IMPACTS DES FUSIONS SUR LES RH : ETUDE FNCDG-ADCF CONCERNANT LES EPCI. ETUDE FNCDG-AMF CONCERNANT LES COMMUNES NOUVELLES
- ORGANISATION D'UNE JOURNEE THEMATIQUE EN REGION
- LA DIMENSION SOCIALE DES CENTRES DE GESTION (ORGANISATION D'UNE JOURNEE THEMATIQUE AVEC LES DEPARTEMENTS DE FRANCE L'ADF)
- CONCILIER LA GESTION DES RH A LA MAITRISE DU RGPD
- GUIDE DU MAIRE EMPLOYEUR (PROJET DE PARTENARIAT AVEC L'AMF)

Michel HIRIART pose la question du lieu de l'organisation du prochain congrès de la Fédération a priori prévu en 2021.

Claude DOMEIZEL propose d'avancer l'organisation du congrès à 2020.

Michel LORENTZ répond qu'il serait préférable d'organiser le congrès en 2021 afin d'accueillir les Présidents des Centres de Gestion de la prochaine mandature. Par ailleurs, il pourrait être intéressant de réaliser un support vidéo afin de sensibiliser les nouveaux élus au rôle des Centres de Gestion.

Le Conseil d'Administration valide le rapport d'orientation à l'unanimité

Marc GEDEFROY aborde le sujet de la base de données concours. Il serait envisageable que la Fédération anime le projet tandis que le GIP informatique assurerait le volet numérique.

Questions diverses.

Michel HIRIART aborde la question du calendrier de réunion pour l'année 2019. Les dates prévisionnelles seront envoyées par mail ultérieurement et votées en Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration retient les jeudis pour ses réunions.

- **Convention cadre avec la Direction de la Sécurité Civile pour l'organisation des concours de sapeurs pompiers professionnels**

Alexis BOUCHER précise que la Direction Générale de la Sécurité Civile souhaite, tout en conservant la responsabilité des concours et examens professionnels, de sapeurs pompiers professionnels, confier l'organisation des opérations de catégories A et B dont elle a la charge, aux Centres de Gestion volontaires. En effet, l'organisation de concours et d'examens professionnels ne constitue pas le cœur de métier des services centraux qui souhaitent ainsi bénéficier de l'expertise des Centres de Gestion en la matière (appui en moyens humains, techniques et logistiques). Par ailleurs, cette délégation permettrait de décentraliser l'organisation des épreuves jusque-là organisées en Ile-de-France.

Des conventions de délégation de gestion de l'organisation des concours et examens professionnels seront établies entre la Direction de la Sécurité Civile et les CDG volontaires. Les CDG agiront tels des prestataires de service sur un coût estimatif des dépenses à engager proposé dans la convention.

L'objectif de la présente convention cadre est ainsi de délimiter les contours de cette collaboration entre la DGSCGC et les Centres de Gestion volontaires.

La DGSCGC souhaiterait conventionner avec les CDG pour une première phase test en 2019 avec le concours interne de lieutenant de 2ème classe dont les épreuves d'admissibilité auront lieu en novembre 2019. Cette délégation pourrait être amenée à être généralisée à partir de 2020.

Le Conseil d'administration du 27 septembre a validé le principe d'engagement dans la démarche proposée par la Direction de la Sécurité Civile. En effet, il s'agit d'une opportunité de démontrer, de nouveau, l'expertise des Centres et de valoriser leurs actions auprès d'autres employeurs publics. Les logiques de rationalisation et de mutualisation répondent également à cette sollicitation.

La Fédération a constitué un groupe de travail composé de techniciens concours des CDG, le 19 octobre dernier, afin de réaliser l'accord-cadre avec la Sécurité Civile et définir les périmètres d'intervention.

Plusieurs amendements sont cependant apportés à la version communiquée:

- en fonction du Centre de gestion volontaire il peut ne pas y avoir de centres d'écrits secondaires
- pour les conditions financières, il est précisé qu'en cas de conclusion d'un marché de location de salles par le Centre ou les Centres de gestions volontaires, c'est à la Sécurité civile de prendre en charge directement les frais de location de salles.

- Une précision est apportée au sujet de rémunération des membres des jurys et des examinateurs spécialisés éventuellement sollicités; celle-ci relève de la Sécurité Civile.

Le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine a fait part de son vif intérêt pour le projet et s'est porté volontaire pour la première année de l'expérimentation s'agissant de l'organisation du concours interne de lieutenant de 2ème classe.

Jean-Jacques BERNARD ajoute que le Centre de Gestion a soumis un projet de budget à la Sécurité Civile. La candidature du CDG 35 s'explique par la réussite des précédentes opérations de concours pour le compte du SDIS notamment sur le concours de caporal de sapeur pompier.

Cette orientation s'explique d'une part, en raison du caractère expérimental de la démarche qui imposait l'organisation d'un seul concours en 2019 et d'autre part, par les contraintes techniques qui impliquent la désignation d'un seul Centre organisateur.

Dès 2020, la Sécurité Civile envisage d'élargir les conventions aux concours de capitaine, commandant et lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie A) et lieutenant de sapeur-pompier professionnel (catégorie B). Dès lors, les CDG volontaires pourront se répartir l'organisation des différentes opérations en fonction de leurs moyens et de leur calendrier.

Claude DOMEIZEL insiste sur le fait que la convention doit prévoir la responsabilité de chacune des parties en cas de contentieux.

Le Conseil d'Administration valide la Convention cadre et la candidature du CDG d'Ille-et-Vilaine à l'unanimité.

- **<u>Renouvellement de la convention de partenariat avec PREVENTICA</u>**

Michel HIRIART rappelle que la première convention Préventica-FNCDG a été signée lors du congrès de la FNCDG en juin 2015 à Toulon. Elle a pour but de développer un partenariat lors des salons Préventica avec les Centres de Gestion avec l'occupation d'un stand sur le salon, l'organisation et l'animation de conférences.

La première convention de partenariat prend fin au 31 décembre 2018. La Fédération propose de conclure une nouvelle convention de partenariat pour la période 2019-2020.

Le Conseil d'Administration valide la convention à l'unanimité.

- **<u>MPO</u>**

Michel HIRIART précise que compte-tenu du report de la date limite de conventionnement au 31 décembre 2018 et d'éventuels recrutements au sein des Centres, la Fédération envisage de faciliter la programmation d'une nouvelle session de formation mutualisée des Médiateurs.

Par un courrier du 26 juillet 2018 adressé à tous les Présidents des CDG expérimentateurs, la Fédération souhaitait faire remonter les éventuels besoins à ce sujet.

Les CDG du Bas-Rhin, du Puy-de-Dôme et de Loire-Atlantique ont déjà fait part de leur intérêt pour une session de formation supplémentaire.

Michel HIRIART demande aux Centres de Gestion de communiquer à la Fédération les besoins de formation.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de remarque complémentaire, la séance est levée.

Antoine de MENTHON
Secrétaire général
Président du Centre de Gestion
De Haute-Savoie